

prince Albert de Belgique et M. Renkin, ministre des colonies, entreprenaient leur grand voyage au Congo, d'où ils sont revenus satisfaits et suffisamment renseignés pour faire justice de toutes les accusations lancées en Angleterre contre l'ancien Etat congolais.

Un second *jubilé* sensationnel a été celui du 75<sup>e</sup> anniversaire de la réouverture de l'Université catholique de Louvain, en 1830, sous les auspices de l'Episcopat. Elle compte aujourd'hui environ 2400 étudiants, tandis que les deux Universités de l'Etat à Liège et Gand en comptent respectivement 2000 et 1000, l'Université libre de Bruxelles, 1100.

Le *Congrès national catholique de Malines*, présidé par le cardinal Mercier, a eu pour but essentiel de traiter des moyens de soutenir et de développer les œuvres religieuses, scientifiques et sociales de tout genre. Plus de 4000 congressistes, venus de toute la Belgique, y ont pris part, et dans la procession finale, l'on a vu défiler plus de 3000 bannières escortées par 60.000 Belges, étrangers à la ville.

Une nouvelle *loi militaire* a été votée pour assurer le recrutement d'une armée de 180.000 hommes, nécessaire en temps de guerre étrangère pour faire respecter le territoire national. Elle consacre l'abolition du tirage au sort et l'obligation du *service personnel*, non généralisé, respectant les immunités ecclésiastiques et accordant des dispenses ou des délais aux membres du personnel enseignant, comme aux étudiants universitaires, etc. L'effectif sur pied de paix reste fixé à 42.800 hommes.

Le *recensement* de l'année 1909 accusera un accroissement de la population, qui, au point de vue électoral, représentera vingt-deux députés belges de plus. — Ces nouveaux mandats se répartiront, par province, comme suit : Anvers, 5 ; Brabant, 6 ; Flandre occidentale, 2 ; Flandre orientale, 2 ; Hainaut, 3 ; Liège, 2 ; Limbourg, 1 et Luxembourg 1.

Le *commerce général* de la Belgique, qui avait baissé l'année précédente, a repris son mouvement ascensionnel ; il dépassera 10 milliards de francs.

La *fortune publique* belge, évaluée de 23 à 25 milliards de francs, suppose à chaque famille de cinq personnes une part de 18,000 francs. Elle comprend 11 milliards et demi de valeurs